

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le lundi 29 octobre 2018, à 19 h, à la salle du conseil, située au 660, rue Principale à Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Thérèse Thivierge, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Claude Lavoie, conseiller

Est absent : monsieur Yan Normandin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Annie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire. Sont présents, M. Michel Lavallée de Solution EBL, pour informer le conseil sur les travaux et M. Alexandre Langlois, manœuvre à l'entretien de la municipalité.

2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis spécial de la tenue de cette séance a été donné, par courriel et par téléphone à tous les membres du conseil, le 26 octobre 2018, conformément à l'article 152 du Code municipal.

3. ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-10-163

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, appuyé par Thérèse Thivierge que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Ordre du jour
4. Infrastructure
 - 4.1. Résolution concernant une étude pour connaître l'état du réservoir d'eau potable de la municipalité
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

4. INFRASTRUCTURE

4.1. Résolution concernant une étude pour connaître l'état du réservoir d'eau potable de la municipalité

REPORTÉE

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE

Le conseil demande à connaître les autres soumissions reçues pour les différents travaux nécessaires dans le réservoir. Il demande également d'obtenir, de la part des sous-traitants retenus, une garantie de délai d'exécution des travaux. Les membres désirent obtenir une confirmation que les travaux seront admissibles dans la programmation de travaux de la TECQ. Ils se questionnent sur la possibilité d'effectuer un nettoyage partiel du réservoir, soit le pompage des boues de fond, le nettoyage de la base, le rinçage du réseau de distribution et le maintien de la chloration de l'eau. Par la suite, des analyses de l'eau près du réservoir seront effectuées. Suivant les résultats de ces analyses, la décision d'effectuer les travaux complets ou non sera prise.

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS ONT PRIS LA DÉCISION D'AJOURNÉE LA SÉANCE ET PAR CONSÉQUENT, LA POURSUITE DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE À UN MOMENT ULTÉRIEUR.

Résolution 2018-10-164

SUR LA PROPOSITION de Thérèse Thivierge, appuyé de Jacques Lefebvre, le conseil ajourne la séance à 20h30.

Je, Jean-Claude Milot, maire, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/Jean-Claude Milot/
Maire

/Annie Beaudoin/
Secrétaire-trésorière